

1) Préambule.

Le mercredi 14 décembre 2016, sur invitation des membres fondateurs, se sont réunis un groupe de personnes sensibilisées au projet « Sur les pas des Huguenots »

2) Objet de la réunion.

Gérard Dangles rappelle l'objet de la réunion :

Plusieurs personnes se sont largement mobilisées pour faire connaître ce sentier et notamment par l'organisation d'une randonnée sur le Trièves en 2015 puis sur le Trièves et la Matheysine en 2016. Les membres du groupe de travail ayant organisé cette dernière randonnée ont décidé de constituer, en accord total avec l'association nationale « Sur les pas des Huguenots », une association « fille » de cette association nationale.

Cette association permettra :

- La représentation de l'association nationale sur le département de l'Isère ;
- Le relai local des décisions de l'association nationale ;
- Une veille technique du chemin sur la portion la concernant. Elle fera remonter à l'association nationale les problèmes rencontrés par les randonneurs mais aussi par toutes personnes concernées, hébergeurs, commerçants, restaurateurs, etc.. ;
- Un contact régulier avec les hébergeurs locaux ;
- L'organisation ponctuelle de randonnées, de courts séjours thématiques, de manifestations, permettant d'accroître la notoriété du sentier ;
- De fédérer autour de ce projet toutes les associations contribuant à sa renommée ;
- De sensibiliser les instances locales (communes, communautés de communes, département, région) à l'intérêt économique, culturel et patrimonial du sentier et les impliquer dans la communication et l'appui aux diverses manifestations organisées par l'association iséroise.

3) Intervention de Monsieur Bernard Coquet, Maire de Mens.

Dans une brève allocution, Monsieur Bernard Coquet, Maire de Mens, apporte son soutien et celui de la Municipalité à ce projet dont il souligne l'intérêt économique, patrimonial et culturel pour la commune mais aussi pour l'ensemble des territoires traversés par le sentier.

4) Intervention de Monsieur Michel Court.

Monsieur Michel Court, membre du bureau de l'association nationale, fait un bref historique de la création de l'association nationale, puis internationale de l'association « Sur les pas des Huguenots ». L'association française a été créée en 2011, elle est la composante française d'une fédération internationale à côté des associations allemande, suisse et italienne puisque le sentier des Huguenots traverse ces 4 pays. Le point de départ se situe à Poët-Laval dans la Drôme pour se terminer à Bad Karshaffen en Allemagne, soit 1 800 km, dont 374 en France. Le sentier a été labellisé « Itinéraire culturel européen » en 2013 et GR965 depuis le 1^{er} janvier 2015.

5) Adoption du nom de l'association.

Les membres fondateurs proposent à l'assemblée que le nom de l'association soit :
Sur les pas des Huguenots – Section Isère.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6) Adoption des statuts de l'association.

Gérard Dangles lit l'objet de l'association tel qu'il est inscrit dans les statuts et qui est rappelé au paragraphe 2 de ce compte-rendu. Il rappelle que ces statuts ne contiennent que les dispositions de base du fonctionnement de l'association, les éléments plus « mouvants », tel que le montant des cotisations, sont énoncés dans un règlement intérieur. Après que l'assemblée en ait largement délibéré et demandé quelques modifications, qui sont acceptées, il propose l'adoption des statuts.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7) Montant de la cotisation.

Il est proposé de fixer le montant de la cotisation à 15 € pour les particuliers et de remettre à la prochaine assemblée générale le montant des cotisations pour les autres catégories d'adhérents (personnes morales notamment).

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8) Election des membres du Conseil d'administration.

L'association ayant la vocation d'étendre son action à l'ensemble du département de l'Isère et les communes mathésynes ayant été concernées par la randonnée 2016, il est convenu d'élargir les adhésions à ce territoire avant de constituer le conseil d'administration de l'association. Ce conseil sera donc élu lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le vendredi 17 mars 2017 à 18 h 30 à l'espace culturel de Mens. Les membres fondateurs de l'association effectueront toutes les démarches liées à la constitution de l'association : déclaration en préfecture et parution au Journal officiel. Ils prendront toutes décisions utiles durant la période intermédiaire.

9) Cotisations.

Gérard Dangles clôt la réunion en demandant aux nouveaux adhérents de bien vouloir régler leur cotisation. Ne pourront voter à la prochaine assemblée générale que les adhérents à jour de leur cotisation.

Les membres du bureau, président et trésorier, n'étant pas élus, il n'est pas possible d'ouvrir un compte bancaire avant la prochaine assemblée. Les chèques de cotisation ne seront donc pas débités avant la constitution du bureau et l'ouverture d'un compte.